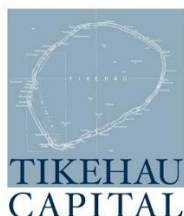


Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Tikehau Capital n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce document ne doit pas être publié, diffusé ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Succès de l'augmentation de capital de Tikehau Capital

- 702 millions d'euros d'augmentation de capital en numéraire après exercice intégral de la clause d'extension
- Elargissement de la base actionnariale avec l'entrée de nouveaux investisseurs traduisant l'attractivité du modèle économique de Tikehau Capital

Antoine Flamarion, Co-fondateur de Tikehau Capital a déclaré : « Cette augmentation de capital est une des plus importantes réalisées dans le secteur et constitue un nouveau succès pour Tikehau Capital. Cette nouvelle étape renforce nos capitaux propres, qui sont garants de notre indépendance et de notre liberté d'action. Elle va nous permettre d'accélérer notre développement en France et à l'international et de saisir les opportunités de croissance tant organiques qu'externes, dans un secteur en pleine consolidation. Le succès de cette opération témoigne de la confiance de nos actionnaires de long terme et de l'attractivité de notre modèle de création de valeur qui a attiré de nombreux nouveaux actionnaires. Grâce à leur engagement à nos côtés, nous disposons de moyens supplémentaires pour poursuivre la construction d'un groupe de gestion d'actifs alternative et d'investissement et atteindre 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion en 2020. »

Paris, le 24 juillet 2017

Tikehau Capital (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires annoncée le 30 juin 2017 (l'« **Augmentation de Capital** »).

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse), après exercice intégral de la clause d'extension décidée par la Gérance ce jour, s'élève à 701.874.074 euros et se traduit par l'émission de 31.903.367 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à un prix de souscription unitaire de 22 euros.

Le produit de l'Augmentation de Capital servira au financement de la prochaine phase de développement de la Société telle qu'annoncée lors de l'introduction en bourse et à l'accélération de sa croissance avec l'objectif d'atteindre 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion en 2020. Dans une industrie de la gestion d'actifs alternative en voie de consolidation autour de deux profils d'acteurs (sociétés de gestion multi-stratégies et acteurs spécialisés), la Société entend :

- Réaliser des investissements dans les fonds et stratégies en cours de lancement ; le Groupe se prépare ainsi à lancer en 2017 des nouveaux fonds dans trois de ses lignes de métier : dette privée (en particulier sur les activités de *direct lending* (Tikehau Direct Lending IV) et titrisation de créances (CLO III)), immobilier et *private equity* ;
- Financer des opérations de croissance afin de développer les stratégies existantes et de nouvelles stratégies et/ou de consolider et d'étendre les implantations du Groupe ; et
- Saisir des opportunités de croissance externe sur plusieurs de ses stratégies en France et à l'étranger.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) des Actions Nouvelles interviendront le 26 juillet 2017. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes de Tikehau Capital et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0013230612.

A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de Tikehau Capital sera composé de 102.799.748 actions représentant autant de droits de vote et s'établira à 1.233.596.976 euros.

Tikehau Capital a pris un engagement d'abstention pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Dans le cadre des engagements de souscription reçus par la Société préalablement au lancement, les investisseurs (à l'exception d'AXA Investment Managers) ont chacun consenti un engagement de conservation portant sur l'ensemble des actions souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

BNP Paribas, Citigroup et Natixis sont intervenus en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés dans le cadre du placement de l'Augmentation de Capital. Morgan Stanley & Co. International plc est intervenu en tant que conseil financier de la Société. L'Augmentation de Capital n'a pas fait l'objet d'un contrat de garantie.

Information du public

Le prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de Tikehau Capital enregistré par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 27 avril 2017 sous le numéro R.17-029 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 17-306 en date du 29 juin 2017 est disponible, sans frais, au siège social de Tikehau

Capital, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Tikehau Capital attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés au Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document de référence et à la Section 2 de la note d'opération.

Une présentation de la Société est également disponible sur le site de la Société (www.tikehaucapital.com/fr/publications).

A propos de Tikehau Capital :

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement qui gère 10,3 milliards d'euros d'actifs et dispose de 1,5 milliard d'euros de fonds propres¹. Le Groupe investit dans différentes classes d'actifs (dette privée, immobilier, investissement en capital, stratégies liquides), notamment au travers de Tikehau IM, sa filiale de gestion d'actifs pour le compte d'acteurs institutionnels et privés. Contrôlé par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital compte 170 collaborateurs au sein de ses bureaux de Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, Séoul et Singapour.

Tikehau Capital est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612; Ticker: TKO.FP)

www.tikehaucapital.com

Contacts Presse:

Tikehau Capital : +33 1 40 06 18 40
Julien Sanson – jsanson@tikehaucapital.com

Image 7 : +33 1 53 70 74 70
Grégoire Lucas – glucas@image7.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres de Tikehau Capital.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'Augmentation de Capital envisagée ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres de Tikehau Capital peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Tikehau Capital n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

¹ Au 31.12.16 et avant augmentation de capital de juillet 2017

L'offre est ouverte au public uniquement en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. Par conséquent, les titres de Tikebau Capital peuvent être offerts dans les Etats Membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Tikebau Capital d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un Etat Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué de presse est destinée uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, ou (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), ou (iii) répondent aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations and partnerships and trustees of high value trusts ») de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Tikebau Capital ne seront disponibles et ne pourront être offerts ou émis qu'à de telles Personnes Habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat ou de la souscription des titres ne pourra être réalisé qu'avec de telles Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué de presse ou l'une quelconque des informations qu'il contient.

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de Tikebau Capital aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres de Tikebau Capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Tikebau Capital n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout Etat des Etats-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.